



# Communiqué de presse

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

## VOLS DE VÉHICULES ET VOLS DANS LES VÉHICULES – CONSEILS DE PRÉVENTION

**La Sûreté du Québec désire rappeler quelques conseils afin de prévenir les vols de véhicules et les vols dans les véhicules**

- Verrouillez les portières et le coffre arrière de votre véhicule, fermez vos fenêtres.
- Ne laissez aucun objet de valeur à vue même lorsque votre véhicule est garé à votre domicile.
- Retirez tout élément pouvant indiquer qu'un appareil électronique se trouverait à l'intérieur (support, chargeur, adaptateur).
- Éteignez la fonction Bluetooth et Wi-Fi de vos appareils pour éviter que des voleurs captent leur signal.
- Ne laissez jamais votre clé dans le contact ou votre véhicule en fonction sans surveillance.
- Ne laissez pas vos clés dans votre véhicule.
- À la maison, ne laissez pas vos clés près de la porte d'entrée et de préférence rangez-les dans un boîtier en métal, surtout si votre véhicule est muni d'un système électronique comme un bouton poussoir pour démarrer la voiture.
- Stationnez votre véhicule dans un endroit bien éclairé et achalandé.
- Stationnez votre véhicule dans un garage si possible.
- Ne laissez pas les certificats d'assurance et d'immatriculation dans votre véhicule.
- Munissez-vous d'une **barre antivol qui se fixe au volant** de votre véhicule ou d'un **sabot** qui bloquera les roues de votre véhicule.
- Utilisez un système de repérage par GPS pour retracer votre véhicule en cas de vol.

*Si vous observez une personne au comportement inhabituel ou suspect, qui s'intéresse à votre véhicule, rôde autour, regarde le numéro de série de votre véhicule situé au niveau du pare-brise avant, avisez immédiatement les policiers en composant le 911. Notez une brève description de celle-ci : le sexe, l'âge approximatif, la couleur de l'habillement et les signes particuliers, tels que les tatouages, cicatrices, vêtements ou bijoux. Pour les véhicules, relevez en premier lieu le numéro de la plaque d'immatriculation, la marque ainsi que la couleur.*

### **Que faire en cas de vol**

En cas de vol, vous devez communiquer avec votre service de police le plus rapidement possible. Vous devrez fournir aux policiers toutes informations pertinentes sur votre véhicule : la marque, le modèle, l'année, la couleur, le numéro d'immatriculation et le numéro de série.

Vous devrez également mentionner les particularités du véhicule, les objets de valeur qui s'y trouvaient ainsi que les coordonnées de votre compagnie d'assurance. Par la suite, vous devrez contacter votre compagnie d'assurance et lui mentionner le numéro d'événement du service de police.

**Pour obtenir de l'aide ou signaler un vol :**

- Sûreté du Québec : 9-1-1
- Municipalités non desservies par le 9-1-1, composez le 310-4141 ou \*4141 (cellulaire)
- Service de police local.

Rappelons que toute information sur des actes criminels ou des événements suspects peut être communiquée à la [Centrale de l'information criminelle de la Sûreté du Québec](#) au 1 800 659-4264.

-30-